



La Municipalité au Conseil Général de Trey

Préavis municipal n° 5/2022

Budget 2023

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Municipalité vous présente le budget 2023, adopté dans sa séance du 8 novembre 2022.

Elle l'accompagne de quelques commentaires :

- Pour le budget 2023, les revenus se montent à CHF 1'095'300.00 et les charges à CHF 1'166'600.00, soit un excédent de charge de CHF 71'300.00, qui s'explique principalement par les postes suivants :
- **Au chapitre 22 – Service financier** : la péréquation se monte à CHF 261'000.00 en notre faveur et CHF 150'000.00 à notre charge.
- **Compte 43.314.2 – Entretien éclairage public** : CHF 25'000.00 sont prévus pour mettre à jour l'ensemble de l'installation publique à diode électroluminescente (LED), avec réglage à distance de l'intensité selon l'emplacement et les heures.
- **Compte 50.352.2 – Parascolaire (cantine)** : CHF 19'000.00 ont été portés au budget en raison de l'augmentation prévue par l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE).
- **Compte 72.351 – Facture sociale** : CHF 156'000.00 sont prévus afin de palier à l'augmentation prévue par le canton.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE TREY

vu le préavis de la Municipalité du 8 novembre 2022
ouï le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le budget 2023
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
décide : d'adopter le budget 2023 tel que présenté

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance de Municipalité le 8 novembre 2022.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :
Aurore Pfister-Estoppey



La Secrétaire :
Odile Angéloz

